



Résine de Béton

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Résine de Béton
Autres moyens d'identification	Résine de béton polymère
Famille du produit	résine d'ester vinylique
Usage recommandé	Mélangé avec d'autres composants pour former un béton polymère résistant à la corrosion.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	The Stebbins Engineering and Manufacturing Company, 363 Eastern Boulevard, Watertown, NY, 13601, (315) 782-3000, www.stebbinseng.com
Numéro de téléphone d'urgence	Chemtrec - En Amérique du Nord, 1-800-424-9300, 24 hours Stebbins 24 Heures Contact-, 1-315-788-6624
Numéro de la FDS	059

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Poussières combustibles - catégorie 1; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 5; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 5; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 5; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Cancérogénicité - catégorie 2; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 1; Dangers non classifiés ailleurs; Dangers aigus pour le milieu aquatique - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H226 Liquide et vapeur inflammables.

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Une polymérisation dangereuse peut se produire.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H333 Peut être nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

FDS No. : 059

Page 01 de 13

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et d'autres équipements antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
P261 Éviter de respirer vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention :

- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage :

- P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination :

- P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Dangers non classifiés ailleurs : Dangereux pour l'environnement.

Dangereux pour l'environnement.

Liquide accumulant l'électricité statique Peut polymériser violemment.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
styrène	100-42-5	30 - 40 %	aucun	Monomère de styrène
Résine d'ester vinylique	68610-47-9	60 - 70 %	aucun	aucun
Le naphatéate de cuivre	1338-02-9	0.5 - 1.5 %	aucun	carboxylate de métal
Dimère/Trimère	800986-5689P	1 - 5 %	aucun	Oligomère
Chlorure de tétraméthylammonium	75-57-0	0.1 - 1 %	aucun	aucun
Esprit minéral	8052-41-3	0.02 - 0.05 %	aucun	distillat de pétrole

Notes

Nature chimique : Accumulateur d'électricité statique

Nature chimique : Dégraissant

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 02 de 13

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Serious Inhalation: Evacuate the victim to a safe area as soon as possible. Loosen tight clothing such as a collar, tie, belt, or waistband. If breathing is difficult, administer oxygen. If the victim is not breathing, perform mouth-to-mouth resuscitation. Seek medical attention. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'ingestion : danger d'aspiration.

En cas d'inhalation : à fortes concentrations peut irriter le nez et la gorge. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion.

En cas de contact avec la peau : peut causer une légère irritation.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Système respiratoire, peau.

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu. Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; produits chimiques irritants; produits chimiques toxiques.

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 03 de 13

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux. La polymérisation aura lieu dans des conditions d'incendie. Si la polymérisation se produit dans un récipient fermé, il est possible qu'elle se rompe violemment. Refroidir le récipient de stockage avec de l'eau, s'il est exposé au feu. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans les espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides. Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. NE PAS fumer sur les lieux de travail. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer ce produit. Préviend l'exposition cutanée.

Mettre à la masse et à la terre les équipements. Les pinces de mise à la terre doivent être en contact avec le métal nu.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : sec, bien ventilé. Entrez entre: 50°F (10°C) et 81°F (27°C).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
styrène	20 ppm	40 ppm	100 ppm	200 ppm		

ACGIH TLV: 20 ppm, 8 heures TWA

ACGIH STEL: 40 ppm, 15 minutes

OSHA PEL: 100 ppm, 8 heures TWA

OSHA Plafond: 200 ppm

Canada:

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 04 de 13

Colombie-Britannique: 50 ppm, 8 heures TWA

Alberta: 50 ppm, 8 heures TWA

Québec: 50 ppm, 8 heures TWA

Ontario: 50 mg / m³, 8 heures TWA;

213 ppm, 15 minutes

Saskatchewan: 215 ppm, 15 minutes

STYRENE-exposition-concentration admissible

OSHA Z-2 - PEAK - 600 ppm

OSHA P0 - TWA - 50 ppm (215 mg/m³)

OSHA P0 - STEL - 100 ppm (425 mg/m³)

NIOSH REL - TWA - 50 ppm (215 mg/m³)

NIOSH REL - ST - 100 ppm (425 mg/m³)

CAL PEL - C - 500 ppm

CAL PEL - PEL - 50 ppm (215 mg/m³)

CAL PEL - STEL - 100 ppm (425 mg/m³)

TLV® = Valeur limite d'exposition. TWA = Moyenne pondérée dans le temps.

STEL = Limite d'exposition de courte durée. PEL = Limite d'exposition admissible.

Consultez les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État. OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis. ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Mesures d'ingénierie :

Fournir une ventilation mécanique (générale et/ou locale) suffisante pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (le cas échéant) ou en dessous des niveaux qui causent des effets indésirables connus, suspectés ou apparents. Prévoyez une ventilation par aspiration appropriée aux endroits où la poussière se forme.

Protection de la peau et du corps couvrir la peau exposée la meilleure manière possible.

Protection des yeux porter des lunettes anti-éclaboussures lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux au liquide, à la vapeur ou au brouillard. Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lorsqu'il existe un risque d'exposition des yeux au liquide, à la vapeur ou au brouillard, porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Porter des lunettes anti-éclaboussures lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux au liquide, à la vapeur ou au brouillard. Porter des gants résistants (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité). Jetez les gants qui présentent des déchirures, des trous d'épingle ou des signes d'usure. Les matériaux appropriés sont le caoutchouc butyle, le caoutchouc naturel, le caoutchouc néoprène, le caoutchouc nitrile, le polyéthylène, le polyvinyle, l'alcool, le Viton®, le chlorure de polyvinyle, le tissu et le cuir.

Protection des voies respiratoires

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre homologué.

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide visqueuse vert sombre. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Sûcrée
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	~ 4.8
Point de fusion/Point de	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 05 de 13

congélation	
Point d'ébullition/Point initial	Pas disponible
Plage d'ébullition	>= 294 °F (146 °C)
Point d'éclair	70 - 80 °F (21 - 27 °C) (en vase clos)
Taux d'évaporation	> 1 (éther de diéthyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	6.1% (supérieure); 1.1% (inférieure)
Tension de vapeur	6.398 mm Hg (0.853 kPa) à 25 °C
Densité de vapeur	3.6
Densité relative (eau = 1)	~ 1.05
Solubilité	Insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	914 °F (490 °C) (styrène)
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	> 20.5 mm ² /s (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Densité en vrac	~ 67 lb/ft ³ (1 kg/L)
Tension superficielle	Pas disponible
Température critique	Pas disponible
Tension de vapeur à 50 °C	Pas disponible
Concentration des vapeurs à saturation	Pas disponible
Autre propriété physique 1	Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air (pendant le traitement).
Autre propriété physique 2	Inflammabilité (Liquide): Liquide accumulant de l'électricité statique

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non sensible à un impact mécanique. Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable. Pas de décomposition si : stocké et appliqué selon les instructions.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Peut polymériser violemment : Avec des vapeurs et des poussières fines à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation. Cela peut provoquer une explosion.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Entreposage prolongé. Exposition prolongée à de hautes températures. >100°F (38°C) lumière du soleil. Températures en-dessous de 32.0 °F (0.0 °C) and above 100.0 °F (37.8 °C)

Matériaux incompatibles

Éviter: acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), acides organiques (p. ex. acide acétique), acides inorganiques (p. ex. acide hydrofluorique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), halogènes (p. ex. chlore), agents oxydants (p. ex. peroxydes), les alliages de cuivre, copper. Chlorure de fer, sels métalliques.

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 06 de 13

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; produits chimiques toxiques; produits chimiques irritants. hydrocarbures.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires. Informations sur les voies d'exposition probables d'inhalation absorption de la peau lentilles de contact l'ingestion.

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Peut être mortel par: l'ingestion.

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; absorption par la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
styrène	~ 11.8 mg/L (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	> 2,000 mg/kg (rat femelle)	> 2,000 mg/kg (rat)

CL50 (Inhalation)

(Styrène) : Toxicité aiguë par inhalation :

CL50 (Rat): 11,8 mg/l, 2770 ppm

Temps d'exposition : 4h

Atmosphère d'essai : vapeur

Niveau sans effet nocif observé (humains) : 100 ppm

Temps d'exposition : 7h

Atmosphère d'essai : vapeur

DL50 (Ingestion)

Styrène :

Toxicité orale aiguë :

LD50 Orale (Rat): > 2 000 mg/kg

chlorure de tétraméthylammonium :

Toxicité orale aiguë : DL50 (Rat) : 47 mg/kg

Dimère/Trimère :

Toxicité orale aiguë : LD50 > 2 000 mg/kg (Rat)

Méthode : Ligne directrice 423 de l'OCDE

BPL : oui

Évaluation : Non classé comme étant extrêmement toxique par ingestion selon le SGH.

chlorure de tétraméthylammonium :

Toxicité orale aiguë : DL50 (Rat) : 47 mg/kg

DL50 (Cutané)

(Styrène):

LD50 (Rat): > 2 000 mg/kg

Méthode : Ligne directrice 402 de l'OCDE

Évaluation : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité cutanée aiguë.

chlorure de tétraméthylammonium :

LD50 (Lapin): > 200 - < 500 mg/kg

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une légère irritation. Remarques : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 07 de 13

Styrène :

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour la peau.

Espèce : peau humaine

Résultat : Aucune irritation de la peau DIMÈRE / TRIMÈRE :

Espèce : épiderme humain reconstruit (RhE), Méthode : Ligne directrice 439 de l'OCDE Résultat : Aucune irritation

BPL cutanée : oui chlorure de tétraméthylammonium :

Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau., Provoque une sévère irritation des yeux.

(styrène) peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Composants :

DIMÈRE / TRIMÈRE :

Espèce : cornée bovine

Résultat : Aucune irritation des yeux

Méthode : Ligne directrice 437 de l'OCDE

BPL : oui

Chlorure de tétraméthylammonium :

Résultat : Irritant pour la peau.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Une concentration élevée peut déplacer l'oxygène contenu dans l'air. Une faible teneur en oxygène peut entraîner divers symptômes tels qu'une respiration rapide, une fréquence cardiaque élevée, des malaises, des sautes d'humeur et de la fatigue. Au fur et à mesure que la teneur en oxygène diminue, des nausées et des vomissements, une perte de conscience, des convulsions, un coma et la mort peuvent se produire. Les symptômes apparaissent plus rapidement avec l'effort physique. Le manque d'oxygène peut provoquer des dommages permanents aux organes incluant le cerveau et le cœur. À fortes concentrations effets nocifs sur le foie, irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Méthode : test de maximisation

Composants:

Styrène :

Voies d'exposition : contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Résultat : négatif

Voies d'exposition : inhalation (vapeur)

Espèce : Humains

Évaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire

Résultat : négatif.

Ingestion

Styrène :

Il peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Chlorure de tétraméthylammonium :

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : système nerveux central

Évaluation : Provoque des lésions aux organes.

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 08 de 13

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer effets nocifs sur le foie, irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires. Peut causer effets sur le système nerveux central. Peut causer Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite).

(styrène) toxicité à doses répétées

Composants : Styrène :

Espèce : Humain

85mg/m³

Voie d'application : inhalation (vapeur)

À fortes concentrations peut causer perte auditive.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Le styrène a été testé pour sa cancérogénicité chez le rat et la souris. Le styrène a causé des tumeurs pulmonaires uniquement chez la souris. Ces tumeurs ne sont pas considérées comme pertinentes pour l'homme.

Proposition 65 de la Californie. (styrène) CIRC : Groupe 2B – Peut-être cancérogènes pour l'humain.

(styrène) NTP : Raisonnablement anticipé comme étant cancérogène pour l'humain.

OSHA : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des cancérogènes réglementés de l'OSHA.

Signification des abréviations

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. NTP = National Toxicology Program. OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Fonction sexuelle et la fertilité

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Effets sur ou via l'allaitement

Ne cause pas d'effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Effets d'interaction

Composants:

DIMER / TRIMER :

Génotoxicité in vitro :

Type de test : Test d'aberration chromosomique in vitro

Espèce testée : lymphocytes humains

Activation métabolique : avec et sans activation métabolique

Méthode : Ligne directrice 473 de l'OCDE

Résultat : négatif

BPL : oui :

Type de test : test d'Ames

Espèce testée : Salmonella typhimurium

Activation métabolique : avec et sans activation métabolique

Méthode : Ligne directrice 471 de l'OCDE

Résultat : négatif

BPL : oui :

Type de test : test in vitro

Espèce testée : fibroblastes de hamster chinois

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 09 de 13

Activation métabolique : avec et sans activation métabolique

Méthode : Ligne directrice 476 de l'OCDE

Résultat : négatif

BPL : oui.

Autres informations

Styrène :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

This material should be considered toxic to aquatic organisms.

Écotoxicité

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 2; Toxique pour la vie aquatique Évaluation écotoxicologique Danger aquatique à court terme (aigu)

Composante:

Styrène :

Toxicité pour les poissons :

CL50 (Pimephales promelas (vairon à tête-de-boule)): 4,02 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)): 4,7 mg/l

Temps de pose : 48h

Toxicité pour les algues :

CEr50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : 4,9 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :

NOEC (Daphnia magna (puce d'eau)): 1,01 mg/l

Temps d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les bactéries :

EC50 (boues activées) : env. 500mg/l

Temps d'exposition : 0,5 h

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol :

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 34 mg/kg

Temps d'exposition : 14 j

Méthode : Ligne directrice 207 de l'OCDE

chlorure de tétraméthylammonium :

Toxicité pour les poissons :

CL50 (Pimephales promelas (vairon à tête-de-boule)): 462 mg/l

Durée d'exposition : 96 h, Type de test : test dynamique

Méthode : Ligne directrice 203 de l'OCDE

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :

CL50 (Daphnia magna (puce d'eau)): 3,6 mg/l

Durée d'exposition : 48 h, Type de test : test statique

Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE Toxicité pour les algues :

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (microalgue)) : 115 mg/l

Point final : Inhibition de la croissance, Durée d'exposition : 72 h, Type de test : test statique, Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE

Remarques : Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (microalgue)) : 7,5 mg/l

Point final : Inhibition de la croissance, Durée d'exposition : 72 h, Type de test : test statique, Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE

Remarques : Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :

NOEC (Daphnia magna (puce d'eau)): 0,03 mg/l, Durée d'exposition: 11 jr

Point final : test de reproduction, type de test : test semi-statique.

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 10 de 13

Évaluation écotoxicologique
Danger aquatique à court terme (aigu) :
Toxicité aquatique aiguë Catégorie 2; Toxique pour la vie aquatique.
Danger aquatique à long terme (chronique):
Non classé sur la base des informations disponibles. Composants:
Dimère/Trimère :
Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) : > 38 mg/l
Durée d'exposition : 96 h Type de test : test semi-statique.
Substance d'essai : WAF, Méthode : Ligne directrice 203 de l'OCDE
BPL : oui, Remarques : Pas de toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :
(Daphnia magna (Puce d'eau)): Durée d'exposition: 48 h, Type de test: Test statique.
Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE
BPL : oui.

Persistence et dégradation

(styrène) Biodégradabilité: Facilement Biodégradation: >60%, 10 jours.
(Dimère/Trimère) Biodégradabilité : Pas facilement.
(Chlorure de tétraméthylammonium) Biodégradabilité: Facilement Biodégradation : 100%, 28 jours Méthode: Ligne directrice 301A de l'OCDE.

Potentiel de bioaccumulation

(styrène) facteur de bio-concentration: <100 coefficient de partage n-octanol-eau (log K_{ow}) : 2.96 77 F (25 C).

Mobilité dans le sol

(styrène) Coefficient de partage sol / eau (K_{oc}) 352.

Autres effets nocifs

Toxique pour la vie aquatique

Produit:

Informations écologiques supplémentaires :

Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.,

Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Les résines entièrement polymérisées sont considérées comme étant inertes du point de vue toxicologique et écologique et doivent être éliminées correctement. Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
DOT É.-U	UN1866	Résine en solution, inflammable	3	III
OMI (transport maritime)	UN1866	Résine en solution, inflammable	3	III
IATA (transport aérien)	UN1866	Résine en solution, inflammable	3	III
TMD au Canada	UN1866	Résine en solution, inflammable	3	III

Dangers environnementaux Sans objet (styrène)

Précautions spéciales Sans objet

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 11 de 13

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Clasificación HMIS santé-2 inflammabilité 3 risque physique 2

Classification NFSA santé-2 inflammabilité 3 instabilité 2 dangers spécifiques- Blanc quantité à déclarer CERCLA
composant: Styrène CAS-No. 100-42-5

Composant RQ 1 000 lb. Produit calculé RQ 2961 (lbs)

SARA 304 Substances extrêmement dangereuses Composant de la quantité à déclarer :

HYDROQUINONE CAS-No. 123-31-9

Composant RQ 100 lbs. Produit calculé RQ *lbs

* : le QR calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement atteignable.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

Niveaux de déclaration établis par SARA Titre III, Section 313 :

Styrène : CAS# 100-42-5 30 - 40 %

SARA Titre III - Section 311/312 : Risques de réactivité Risques d'incendie Danger pour la santé aiguë Danger pour la santé chroniques

California Proposition 65 : AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment le styrène, le benzène, qui est/sont connu(s) dans l'État de Californie pour causer le cancer, et l'éthanediol, le benzène, le toluène, qui est/sont connu(s) dans l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou autre atteinte à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

Massachusetts Right To Know :

New Jersey Right To Know :

Pennsylvania Right To Know.

Réglementation personnalisée 1

Les composants de ce produit sont rapportés dans les inventaires suivants :

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire

LIS : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne figurent pas sur la LIS canadienne et ont des limites de quantité annuelles.

AICS : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Inventaire, ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Non conforme à l'inventaire

IECSC : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : sur l'inventaire TSCA

IECSC : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire

REACH : Inventaire ou conforme à l'inventaire

NZIOC : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Inventaire ou conforme à l'inventaire

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA **Santé - 2** **Inflammabilité - 3** **Instabilité - 2**
Selon : styrène

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7

FDS No. : 059

Date de préparation : le 07 janvier, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 12 de 13

FDS préparée par	B.E.R.
Numéro de téléphone	(315) 782-3000
Date de préparation	le 07 janvier, 2016
Date de la plus récente version révisée	le 30 juin, 2023
Indicateurs de révision	Révision 7 Mise à jour: . Contrôles toxicologiques, écologiques et d'exposition/informations sur la protection individuelle examiné et approuvé
Signification des abréviations	ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Avis	REMARQUE: Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises et fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ou implicite quant à l'exactitude de ces informations, ni les résultats à obtenir lors de leur utilisation.

Identificateur du produit : Résine de Béton - Ver. 7
Date de préparation : le 07 janvier, 2016
Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

FDS No. : 059

Page 13 de 13